



Guérande Conseil municipal du 8 mars 2021

Interventions du groupe Nouveau Souffle

Vote du budget primitif

Monsieur le maire, chers collègues

Lors du débat d'orientation budgétaire le mois dernier, les trois groupes minoritaires (certes minoritaires au conseil mais qui représentent, vous le savez, la majorité des électeurs de cette commune) ont unanimement et sans concertation préalable mis le doigt sur les faiblesses de la présentation de ce budget. Tous nous avons souligné spontanément le manque de perspectives et l'incapacité à comprendre vos objectifs sur la mandature.

Comme la chambre régionale des comptes (objet de la recommandation N°1 de son rapport et détaillé page 9), nous vous avons demandé de sacrifier à l'impératif du plan pluriannuel d'investissement, seul « en mesure de permettre l'information des élus sur la programmation des investissements envisagés, d'en renforcer la portée et d'en garantir un suivi effectif » selon les termes du rapport. Vous aviez le temps de rectifier le tir et de nous présenter un budget primitif conforme à ce que font la quasi-totalité des communes.

Mais malheureusement je ne sais pour quelles raisons vous persistez dans ce manque de lisibilité. Nous sommes donc aveugles devant ce budget :

Je prends quelques exemples

Dans les grands projets d'investissement 10000 € pour la mise en sécurité de la traversée de Clis ! Si vous réussissez à régler le problème avec 10000 €, chapeau ! mais vous voyez bien que le sujet dépasse les fonds que vous pouvez y consacrer cette année et qu'il faut des objectifs au moins à moyen terme.

Plus grave, l'école de la Maisonneuve pour laquelle vous opérez un saucissonnage : une ligne pour les études, une ligne pour le terrain. Vous êtes aux affaires depuis près de trois ans, les engagements électoraux ont été pris il y a maintenant un an, vous devez nous dire ce que vous voulez faire pour l'école de la Maisonneuve, combien cela va coûter et comment vous allez la financer : ce n'est pas bien compliqué. Ensuite on pourra débattre de la pertinence de ce projet et de son bien-fondé.

Il en va de même pour le complexe sportif Jean Ménager et pour Athanor dont nous ne savons pas quel projet vous avez après l'abandon de la salle de diffusion du Petit Séminaire.

D'autres investissements ne peuvent pas non plus être évalués car vous ne nous en donnez pas la portée : 250 000 € pour le renouvellement du parc de la flotte municipale : c'est une somme rondelette et peut être nécessaire mais qui ne peut se lire qu'à l'aune de ce qui se fait sur le long terme : idem sur l'entretien des bâtiments communaux qui a trop longtemps souffert de l'endettement de la commune qui empêchait leur entretien régulier. Un diagnostic technique a-t-il enfin été fait pour remettre à niveau et parfois hors d'eau à moyen terme ces bâtiments délaissés ?

Dans une ville de 17000 habitants, doté d'un budget de 33 millions d'€, on ne peut se contenter de l'annualité budgétaire et de remplir des cases en fonction des urgences du moment ou des habitudes de l'année précédente. Ce n'est pas une politique publique responsable ; Vous nous avez expliqué que vous souhaitiez surtout bénéficier au gré du vent des subventions offertes par le plan de relance ou le très marginal dispositif « Petit ville de demain » : mais nous savons tous depuis Sénèque que « les vents ne sont jamais favorables à celui qui ne sait pas où il va ».

Alors monsieur le maire, il y a trop d'inconnues pour que nous puissions voter le budget que vous nous présentez. Même motif, même punition : Nous voterons contre ce budget qui n'en est pas un et qui est une simple attribution des ressources disponibles. Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 4% sans plan de maîtrise annoncé. Les dépenses de personnel augmentent de plus de 3% sans projection ni évaluation du glissement vieillesse/technicité, le fameux GVT, positif ou négatif d'ailleurs.

Vous ne pouvez équilibrer ces charges de fonctionnement en augmentation qu'en diminuant le reversement à la section investissements (de plus d'un million) et c'est évidemment regrettable car notre responsabilité est avant tout de préparer l'avenir. Et surtout il manque la traduction de vos engagements de campagne en objectifs de mandature avec les enveloppes globales et le financement qui va avec, que vous souhaitez leur consacrer sur les années à venir.

Alors je ne me fais pas d'illusions : Vous allez sûrement prendre poliment acte de mes remarques sans en tenir aucun compte. Cela ne m'affectera pas mais dites-vous seulement que la singularité de Guérande dans la présentation de son budget n'est vraiment pas à son avantage ni à celui de ses habitants. Il n'est pas nécessaire d'être dans un groupe minoritaire pour s'en apercevoir.

Attributions de compensation

Ces derniers temps, de nombreuses voix se sont élevées pour souligner que l'évolution des fonds de compensations attribués à Guérande n'avaient pas suivi l'évolution économique des communes depuis 2003. Nous demandons donc évidemment aux conseillers communautaires de veiller à ce travail de mise à jour qui semble en cours.

Pour autant, je voudrais alerter le conseil sur le fait qu'en souhaitant transférer par ailleurs toujours plus de compétences à Cap Atlantique on aboutit logiquement, c'est le syndrome du mille-feuilles administratif, à davantage de frais sans toujours d'économie pour les collectivités participantes. Si on continue sur cette logique, Il ne faudra donc pas s'étonner que CAP soit réduit, soit à augmenter ses impôts ce qui n'était prévu dans aucun projet municipal, soit mécaniquement à diminuer ses fonds de compensation. Attention donc à ne pas tout mutualiser sans faire d'étude d'impact financier sur le projet pour éviter de voir fleurir nombre de coordonnateurs et de chargée de mission qui bien évidemment ont un coût qu'il faudra financer.

Subventions aux associations

Nous voterons cette délibération et ces subventions. Le travail en commission nous a permis de voir comment s'attribuaient ces subventions et je voudrais vous faire part de deux remarques. D'une part un système assez transparent a été mis en place pour les associations sportives qui semblent bien fonctionner. Il serait souhaitable que la commission culture s'en inspire pour attribuer ses subventions. Il me semble qu'il faudra particulièrement aider dans ce cadre, les associations qui assurent des animations et des prestations

publiques, pas seulement réservées à leurs propres adhérents. Elles méritent d'autant plus l'aide de la communauté.

S'agissant des subventions aux associations sportives, l'extension des conventions triennales est à encourager, mais il faut aussi que ces associations jouent le jeu si des circonstances particulières ont diminué leur besoin, comme le font certaines associations culturelles.

Par ailleurs, il me semble nécessaire au moment où on parle de mutualisation avec les autres communes, dans le cadre par exemple de cap atlantique, de réfléchir à la réciprocité et à l'équilibre des subventions qui sont données aux associations en fonctions de leurs ressortissants, qu'ils appartiennent ou non à la commune.

Nous voterons donc ces subventions mais nous aimerions que soit inclus dans la réflexion de la mutualisation, les efforts généreux qui sont faits par Guérande pour les ressortissants des communes voisines et leur réciprocité attendue.